



## Louis-Adolphe Houille, du Télégraphe à la Poste et au Téléphone : un exemple de promotion interne

**Yves Lecouturier**

Société d'Histoire de La Poste et de France Télécom en Basse-Normandie

Né le 11 mars 1828 à Montaigu, gros bourg d'environ 700 habitants de l'Aisne, Louis-Adolphe Houille commence sa carrière dans l'administration des Télégraphes à 24 ans. Le 11 octobre 1852, l'homme qui s'occupe de lui trouver un premier emploi reçoit un courrier du bureau du personnel de la Télégraphie. Cette lettre l'informe des possibilités d'emploi dans l'administration des lignes télégraphiques.

Concernant l'emploi d'inspecteur, l'ordonnance de 1844 précise que les 4/5<sup>e</sup> des emplois d'élève-inspecteur sont attribués aux élèves sortant de l'École polytechnique et classés dans les services publics. Le 5<sup>e</sup> restant est réservé à la promotion interne, « *en faveur des stationnaires de première classe qui se sont le plus distingués par leur capacité et leur bonne conduite* ». Il est souligné que le 5<sup>e</sup> est confié par voie de concours. Mais le désir de promotion est vif chez les stationnaires, comme le précise le rédacteur de la lettre : « *Je dois vous faire connaître qu'un grand nombre de stationnaires aspirent au cinquième des emplois d'élève-inspecteur et que plusieurs d'entre eux possèdent une instruction scientifique fort développée* ».

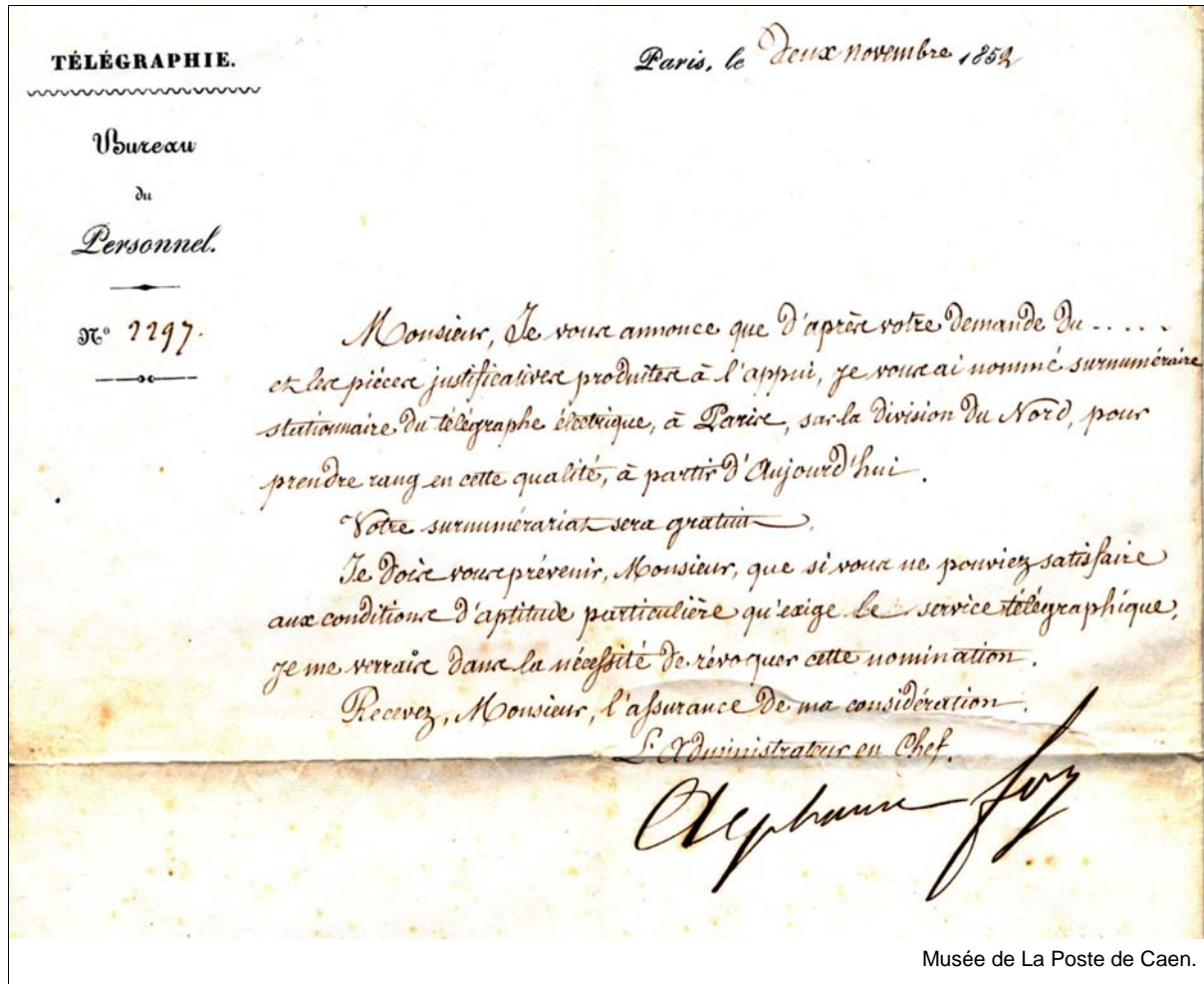
Fort de sa recommandation, Louis-Adolphe Houille songeait sans doute entrer par la grande porte dans l'administration des lignes télégraphiques. Le rédacteur de la lettre signée par l'administrateur en chef, Alphonse Foy, le ramène par ses propos à une sage ré-

alité. Il lui propose un emploi de surnuméraire stationnaire. S'il accepte, « *je donnerai les ordres pour qu'il soit admis à subir l'examen prescrit et qui consiste dans une simple épreuve d'écriture et d'orthographe* ». La lettre ajoute – mais la télégraphie aérienne est encore présente même si elle vit ses dernières années – que la « *myopie est un cas d'exclusion* ». Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la recommandation est une pratique très répandue, en particulier sous le Second Empire ; elle accompagne la grande majorité des demandes d'emploi. Celui qui recommande est souvent un notable qui use de son influence et de son entourage : dans le cas de Houille, nous ignorons qui il était, mais il est suffisamment influent pour permettre à Louis-Adolphe d'entrer dans l'administration des lignes télégraphiques.

Environ trois semaines plus tard, le 2 novembre, Louis-Adolphe Houille quitte sa commune natale, étant nommé surnuméraire stationnaire du télégraphe électrique à Paris sur la division Nord. Nous ignorons son niveau d'étude, mais c'est sûrement sans difficulté qu'il réussit la petite épreuve d'admission. Cet emploi est en fait une forme de stage non rémunéré pour apprendre le métier de stationnaire. Il lui est précisé que « *votre surnuméariat sera gratuit* ». Ce premier emploi permet surtout à l'administration des lignes télégraphiques de vérifier que l'impétrant satisfait « *aux conditions d'aptitude particulière qu'exige le*

service télégraphique ». C'est sans doute à cette époque, mais le dossier en notre possession ne l'a pas conservé, qu'il prête serment selon la formule découlant de l'article 14 de la Constitution du 14 janvier 1852 : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Em-*

Affecté à la division Nord, notre jeune surnuméraire stationnaire travaille sur un appareil télégraphique Foy-Bréguet, lequel reproduisait électriquement les signaux du télégraphe Chappe. À l'image de l'administrateur en chef Alphonse Foy, cet appareil symbolise la transi-



pereur. Je jure, en outre, de garder inviolablement le secret des dépêches qui me seront confiées et de ne donner connaissance des documents télégraphiques à qui que ce soit, sans un ordre écrit de M. le Directeur général des lignes télégraphiques ».

La télégraphie électrique n'en est encore qu'à ses balbutiements. Une première ligne est établie entre Paris et Rouen depuis 1845 et une seconde est construite entre Lille et Paris en 1847. Ensuite, plus rien jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte. Conscient de l'intérêt économique du télégraphe électrique, le Prince-Président ouvre en 1850 ce nouveau mode de communication au public. Dans un premier temps, le télégraphe électrique accompagne le développement du chemin de fer.

tion entre la télégraphie aérienne et la télégraphie électrique. En octobre 1853, Alphonse Foy part en retraite et, l'année suivante, la France adopte l'appareil Morse. C'est ce monde technique en devenir que découvre Louis-Adolphe Houille. Il semble s'être bien adapté à ce nouveau métier, puisque, le 21 avril 1853, une lettre sous la signature d'Alphonse Foy l'informe de sa nomination comme stationnaire provisoire à la station de Laon, dans son département natal, avec un traitement annuel de 900 F. L'administration lui accorde un billet de 2<sup>e</sup> classe de Paris à Ternier et une indemnité de 4 F pour le reste de la route.

Louis-Adolphe Houille séjourne un an et demi à Laon avant de revenir à Paris, le 20 novem-

bre 1854, comme stationnaire de 3<sup>e</sup> classe. Il prend ses fonctions au poste central de Paris situé au 103 rue de Grenelle. Son traitement annuel passe à 1 000 F. Il est officiellement nommé à ce grade le 1<sup>er</sup> janvier 1855 avec un traitement de 1 200 F. L'ascension de notre stationnaire commence de belle façon. Un arrêté du 26 mai 1855 le nomme à la 2<sup>e</sup> classe avec un traitement de 1 400 F.

Ses capacités et ses compétences sont ainsi reconnues, au point d'être sollicité en août 1856 pour diriger la station de Reims : « *Je vous invite à vous rendre immédiatement à Reims pour faire, au bureau télégraphique de cette ville, l'intérim de M. Cocher, directeur de station, qui vient d'obtenir un congé d'un mois* ». Outre son traitement ordinaire, il obtient une indemnité de 2 F au titre des frais de séjour. Avec ce remplacement, sa fonction évolue. Alors que le stationnaire manœuvre les appareils et transmet les dépêches sous l'autorité du directeur de station, Louis-Adolphe Houille tient pour la première fois un rôle d'encadrement. Le directeur est en effet chargé de la traduction, de la transmission et de l'expédition des dépêches. Il tient en outre la comptabilité des dépêches privées. Il a sous ses ordres directs les stationnaires et les piétons et il est responsable de leur service. Responsable de la comptabilité, il est invité à fournir un cautionnement annuel : pour Reims, il est de 500 F en 1855. Le bureau de Reims appartient à la 5<sup>e</sup> catégorie, ce qui en fait une petite station. Mais en 1856 le trafic explose à Reims. Le classement de 1856 place ce bureau au 35<sup>e</sup> rang national et en une année, il grimpe de la 5<sup>e</sup> classe à la 3<sup>e</sup> avec des recettes annuelles, situées entre 10 000 et 25 000 F. C'est donc dans un bureau en pleine expansion que Louis-Adolphe Houille est envoyé en intérim en 1856.

Le 1<sup>er</sup> avril 1857, revenu au poste central de Paris, Louis-Adolphe Houille est élevé à la 1<sup>ère</sup> classe. Cette nouvelle promotion atteste de la réussite de son intérim au bureau de Reims. Son traitement passe à 1 600 F par an. Trois mois plus tard, il est appelé au bureau télégraphique mixte nouvellement établi à la gare de Creil. Il demeure stationnaire de 1<sup>ère</sup> classe, mais « *est chargé de faire fonction de chef de station* ». Ce bureau de l'Oise gère un moindre trafic que celui de Reims, apparaissant au 115<sup>e</sup> rang national avec un cau-

tionnement annuel de 500 F. Louis-Adolphe Houille conserve son traitement, mais une indemnité de 200 F lui est promise « *lorsque le service de nuit sera installé* ». Mais le 3 juillet sa nomination est différée, le poste de Creil n'étant pas prêt avant quinze jours. Enfin, le 25 juillet, c'est le départ pour Creil même si le bureau n'est pas tout à fait terminé : « *Il est utile que vous vous mettiez au courant du service important du chemin de fer... vous travaillerez à la gare avec les agents de la compagnie* ». Le bureau de Creil demeure en 5<sup>e</sup> catégorie, au 130<sup>e</sup> rang national (sur 193) en 1858. Bureau mixte, Creil gère à la fois les dépêches privées et celles relatives au service du chemin de fer.

La réussite professionnelle continue pour Louis-Adolphe Houille qui est nommé au grade de chef de station des lignes télégraphiques le 1<sup>er</sup> octobre 1858, avec un traitement annuel de 1 800 F : en cinq années, notre télégraphiste a gravi cinq échelons et doublé son traitement. Il demeure à Creil où le trafic annuel demeure modeste. En 1859, ce bureau expédie 30 dépêches intérieures et une seule internationale, le tout pour un montant de 1 062,50 F ! Il occupe le 199<sup>e</sup> rang national sur 240. Il est vrai que l'essentiel du trafic de ce bureau concerne le trafic du chemin de fer. L'administration des lignes télégraphiques continue à être satisfaite de la gestion de Louis-Adolphe Houille, qui est nommé en février 1859 au bureau de Châlons-sur-Marne.

Ce bureau est plus important que celui qu'il quitte, affichant un trafic de 791 dépêches intérieures et 29 dépêches internationales et se classant au 115<sup>e</sup> rang national. Le 1<sup>er</sup> mai suivant, il est promu directeur de station de 3<sup>e</sup> classe avec un traitement annuel de 2 000 F. Compte tenu de l'importance relative du bureau de Châlons-sur-Marne, Louis-Adolphe Houille est invité à constituer son cautionnement à hauteur de 500 F. Le versement est effectué le 19 mai auprès du receveur général des Finances de la Marne. Le trafic de la station de Châlons-sur-Marne progresse avec 1 146 dépêches intérieures et 29 internationales et un 118<sup>e</sup> rang national (sur 378) en 1860. L'année suivante est encore meilleure : 1 269 pour l'intérieur et 42 pour l'international, avec un 137<sup>e</sup> rang national (sur 449). Ces bons résultats engendrent deux nouvelles promotions pour notre télégraphiste.

Ministère de l'Intérieur.

Direction générale  
des  
Lignes télégraphiques.

Bureau  
du Personnel.

Nomination  
de Stationnaire de 2<sup>e</sup> classe.

Numéro Matricule :

1564.

Paris, le 26 Mai 1855.

Le Directeur général  
de l'Administration des Lignes Télégraphiques,

Pu les décrets des 1<sup>er</sup> et 4 Juin et 6 Décembre 1854, relatif  
à l'organisation de l'Administration des Lignes télégraphiques,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>.

Est nommé Stationnaire de 2<sup>e</sup> Classe,  
M: Houille, Louis Adolphe, Stationnaire  
de 3<sup>e</sup> Classe.

Art. 2.

Il jouira en cette qualité d'un traitement annuel de  
Quatorze cents francs (1400<sup>f</sup>) conformément à l'art 5 de  
l'arrêté du 6 Décembre 1854.

Paris, le 26 Mai 1855.

Signé: J<sup>te</sup> H. de Pougy.

Loué Extraire :

Le chef du Bureau Central.

Perichon

Collationné :

Le S. chef du Bureau central  
Chargé des Archives.

Serrad



Le 16 août 1861, Louis-Adolphe Houille est élevé à la 2<sup>e</sup> classe de chef de station avec un traitement annuel de 2 500 F. Cinq mois plus tard, le 31 janvier 1862, il est élevé à la 1<sup>ère</sup> classe sans modification de traitement.

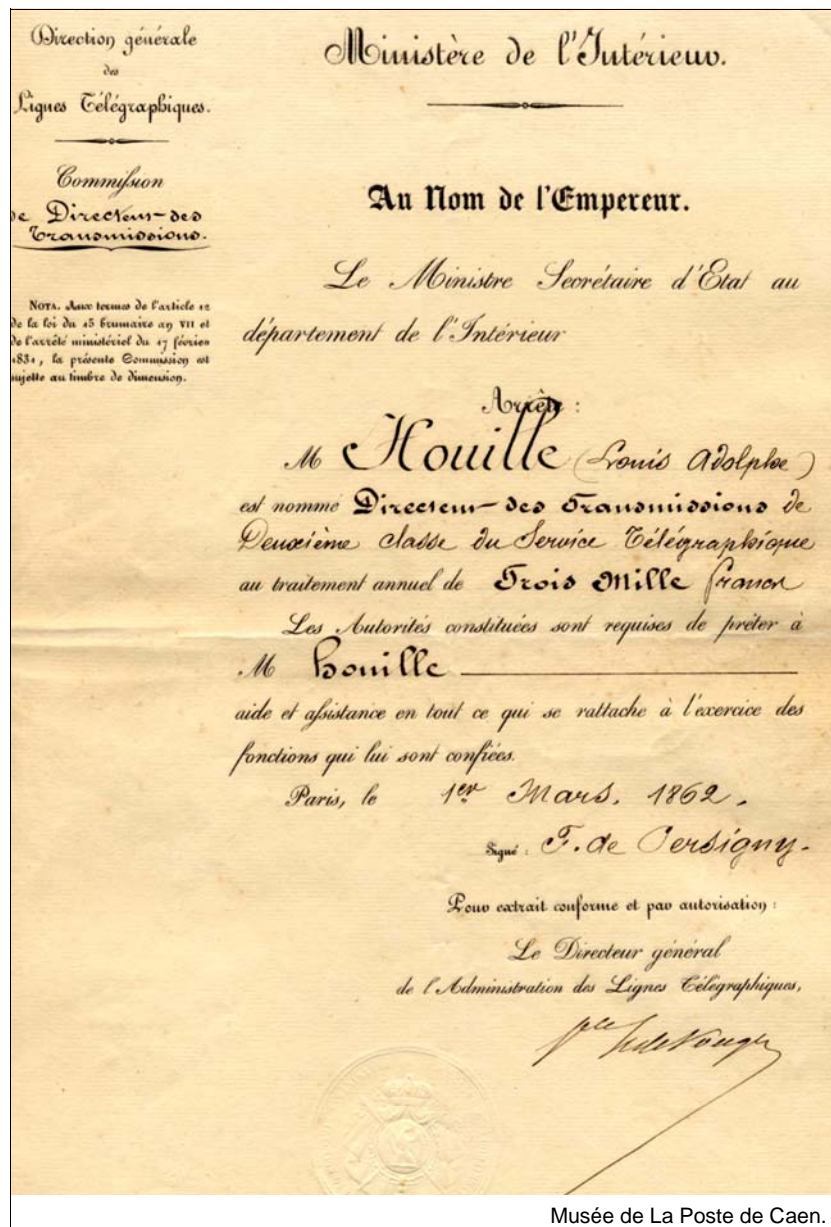
Quelques semaines plus tard, le 1<sup>er</sup> mars, il est nommé directeur des transmissions de 2<sup>e</sup> classe avec un traitement annuel de 3 000 F. Devant cette cascade de promotions, on peut s'interroger : est-il un sujet si remarquable ou sa recommandation de début de carrière court-elle encore ? Aucun document ne permet de trancher. Après avoir rapidement, même très rapidement gravi plusieurs échelons, Louis-Adolphe Houille va marquer une pause dans sa carrière. Il demeure à Châlons-sur-Marne jusqu'en décembre 1868. À cette date, non seulement il est élevé à la 1<sup>ère</sup> classe, mais lui est confiée la gestion du bureau de Rennes. Son bilan à Châlons-sur-Marne apparaît bon, si l'on en juge par l'évolution du trafic pour les années 1862-1868.

Le bureau de Rennes, situé alors à l'angle de la rue Violliers et du quai Chateaubriand où il est nommé en 1868, est d'une plus grande importance, figurant au 53<sup>e</sup> rang national avec un trafic de 11 877 dépêches intérieures et 698 dépêches internationales : c'est plus du double que le trafic du bureau de Châlons-sur-Marne. Quant aux recettes, elles sont trois fois plus élevées : 27 105 F pour Rennes contre 9 864 F pour Châlons-sur-Marne. Les chiffres du tableau ci-dessus attestent du travail accompli par Louis-Adolphe Houille. Tout en constatant une croissance régulière du trafic, le bureau que de Châlons-sur-Marne se maintient à un bon rang, alors que le nombre de bureaux fait plus tripler en France ; le trafic double pour le régime intérieur et est multiplié par cinq pour le trafic international. C'est

Années	Dépêches intérieures	Dépêches internationales	Rang national
1862	2 298	65	129/508
1863	2 777	113	137/610
1864	2 638	97	127/537
1865	3 450	206	122/953
1866	3 925	305	124/1 209
1867	3 965	385	127/1 486
1868	4 899	335	124/1 701

aussi la première fois que notre télégraphiste demeure aussi longtemps dans le même poste. Cette mobilité vers l'Ille-et-Vilaine va lui éviter de connaître les affres de l'occupation prussienne d'une partie du territoire français en 1870-1871.

Les quelques statistiques, publiées dans les recueils de l'administration des lignes télégra-

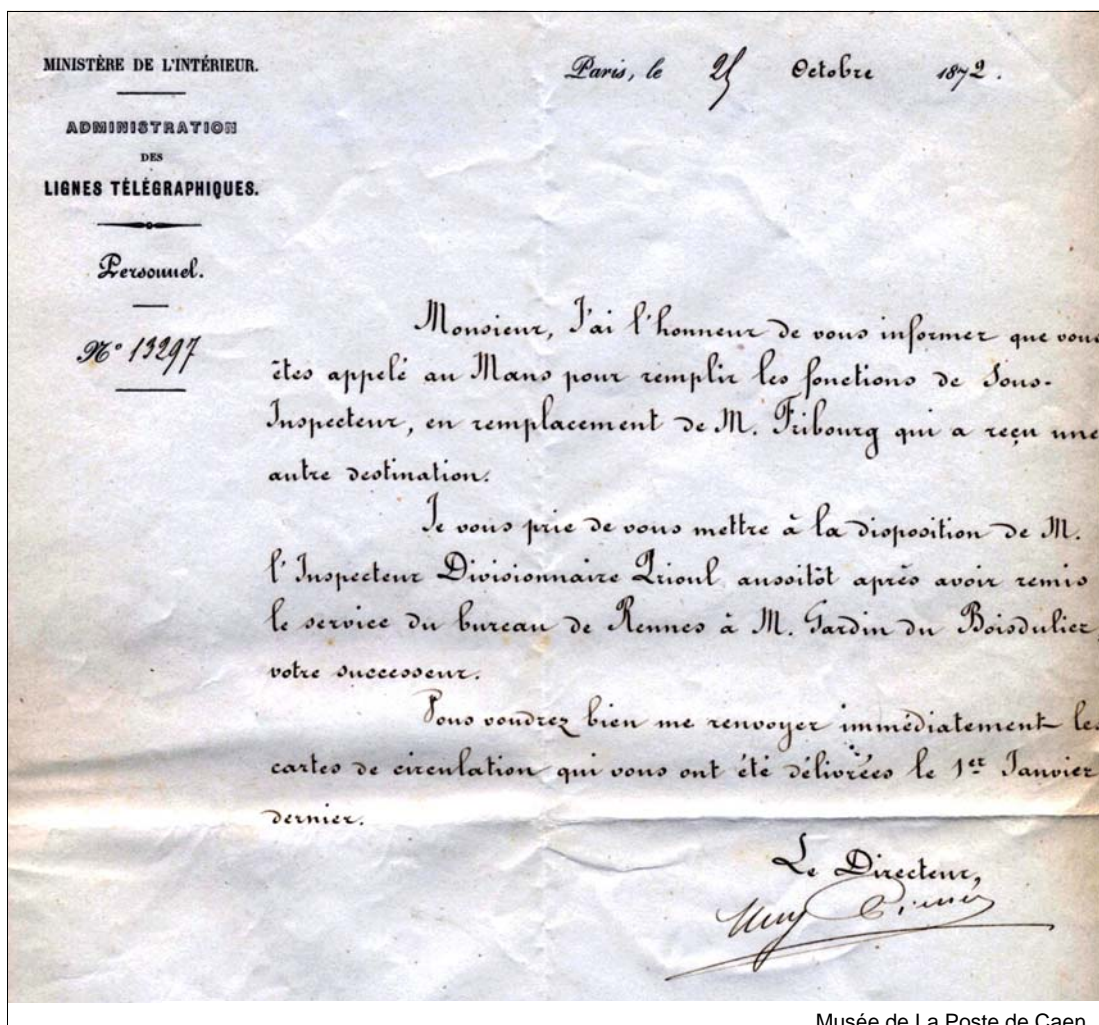


phiques, attestent du travail fourni par Louis-Adolphe Houille : le trafic passe de 15 574 dépêches intérieures en 1869 à 24 612 en 1872, le trafic international ne passant que de 818 à 1 045. Dans un département comprenant 17 bureaux, celui de Rennes concentre près de la moitié du trafic des dépêches intérieures et le quart des dépêches internationales. Le tout est traité par 16 employés et deux facteurs.

Une lettre du dossier de Louis-Adolphe Houille nous apprend qu'il sollicite un congé d'un mois en 1872. Cette lettre comporte une annotation précisant que son dernier congé remontait au mois de septembre 1869. Nous ignorons les raisons de ces congés d'un mois, mais elles doivent être importantes : en effet la réglementation de l'époque imposait la retenue d'un demi-traitement pendant les quinze derniers jours. Ces congés ne nuisent toutefois pas à la carrière de Louis-Adolphe Houille. Ses mérites professionnels continuent d'être reconnus. Le 25 octobre 1872, il est appelé à la direction du Mans pour remplir les fonctions de sous-

inspecteur. Cette direction couvre alors neuf départements de l'ouest de la France : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Orne et Sarthe. Il est officiellement nommé sous-inspecteur le 1<sup>er</sup> mai 1873.

Alors qu'il est en fonction dans l'ouest de la France depuis dix années, Louis-Adolphe Houille, peut-être en mal du pays ou pour raisons familiales, sollicite un retour dans son département natal. Le service du personnel lui répond qu'il examinera « avec intérêt dans quelle forme il sera possible de vous tenir compte de votre déplacement ». Louis-Adolphe Houille obtient satisfaction et rejoint Laon où il commença sa carrière comme stationnaire provisoire en 1853. Cette mobilité n'empêche pas une augmentation de son traitement qui atteint 4 500 F le 1<sup>er</sup> novembre 1878. Depuis 1876, la Poste et le Télégraphe ont fusionné et, en 1878, un sous-secrétariat d'État du ministère des Finances chargé des Postes et des Télégraphes est créé et confié à Adolphe Cochery. Sont organisées une admi-



nistration centrale et des directions départementales. Dans celles-ci est distingué le service technique pour la télégraphie et le téléphone naissant, tandis que les services d'exploitation du télégraphe et de la poste sont placés sous l'autorité d'un chef unique. Dans ce nouveau cadre, Louis-Adolphe Houille devient l'adjoint du directeur départemental et il est chargé du télégraphe. Ce retour dans l'Aisne n'est toutefois que de courte durée. La création des directions départementales des Postes et des Télégraphes, en 1878, requiert de trouver des fonctionnaires compétents. Louis-Adolphe Houille est de ceux-là et il est nommé en Lozère. Cette fois, le voyage de Laon à Mende est beaucoup plus long. Il succède à un certain Thiéry nommé en Charente-Maritime. Une note du 22 août 1879 lui prescrit certaines recommandations : « *Un de vos premiers soins après votre arrivée à Mende sera de faire une visite officielle au Préfet du Département* ». En outre, il devra prêter serment en qualité de directeur, ce dont il s'acquitte le 20 septembre auprès du tribunal de première instance de l'arrondissement de Mende.

Les attributions des directeurs départementaux des Postes et des Télégraphes sont précisées dans des circulaires d'Adolphe Cochery, en date des 23 et 26 avril 1878. Concernant l'exploitation télégraphique, « *Le but constant de vos efforts doit être d'assurer aux télégrammes officiels et privés la transmission la plus régulière, la plus fidèle et en même temps la plus prompte, en utilisant, dans les meilleures conditions possibles, les moyens d'exploitation mis à votre disposition, c'est-à-dire les lignes, les appareils et le personnel des bureaux* ». Concernant la Poste, « *Toutes les dispositions relatives au travail des directions départementales des Postes sont contenues dans les articles 1 200 à 1 530 de l'Instruction Générale. Les prescriptions de ces articles sont formelles et précises et, dans la grande majorité des cas, il vous suffira de*

*les appliquer strictement* ». Les nominations de receveurs, dont le traitement annuel n'excède pas 1 000 F, et des facteurs demeurent dévolues au préfet. « *L'organisation générale du service est l'attribution essentielle des directeurs et le perfectionnement du transport des dépêches, de l'expédition et de la distribution des correspondances doit être l'objet de leur préoccupation incessante... Enfin j'appelle d'une manière toute particulière votre attention sur la surveillance et la vérification des bureaux de Poste... En résumé, surveillance et organisation du service, telles sont les plus importantes et les plus délicates de vos attributions* ». Si Louis-Adolphe Houille n'a rien à apprendre de l'exploitation télégraphique avec ses 26 années d'ancienneté, en revanche il découvre le service postal.

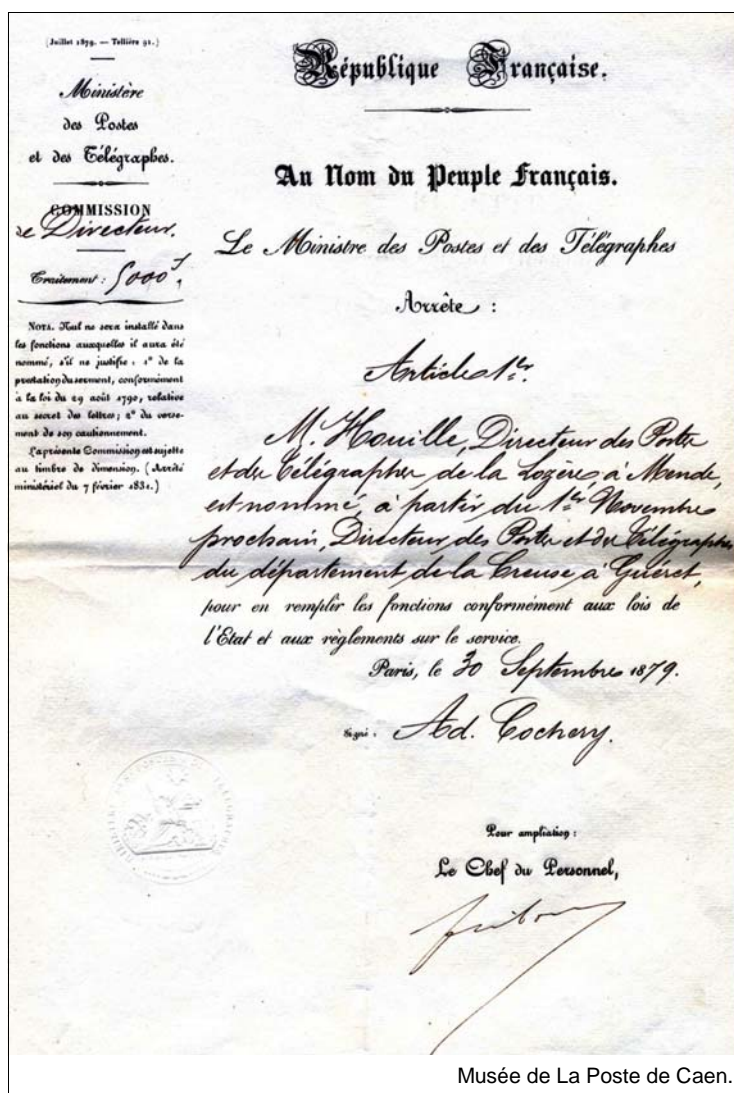


Musée de La Poste de Caen.

Que s'est-il passé en Lozère ? Nous l'ignorons, mais Louis-Adolphe Houille n'y séjourne que deux mois. Le 1<sup>er</sup> novembre 1879, il est nommé directeur des Postes et des Télégraphes de la Creuse avec le même traitement annuel de 5 000 F. Un document, en date du 30 novembre, indique de manière laconique « *sur votre demande* ». Mais cette indication ne nous dit pas pour quelle raison Louis-Adolphe Houille a souhaité quitter la Lozère pour la Creuse. Il semble également que les directeurs aient quelque difficulté à demeurer en Lozère : trois se succèdent entre 1878 et 1880 !

Le bilan de Louis-Adolphe Houille dans la Creuse est connu par le rapport qu'il adresse le 11 juillet 1880 à son préfet où, du moins, par ce qu'il veut bien y faire figurer. Comparés au 1<sup>er</sup> semestre 1879, les résultats du 1<sup>er</sup> semestre 1880 apparaissent meilleurs. Si le produit de la taxe des objets de corres-

pondance régresse de 6,5 %, les autres secteurs se développent, que ce soient les droits perçus sur les envois d'argent, essentiellement les mandats ou les produits de la taxe télégraphique. Apparaissent de nouveaux produits comme les abonnements aux journaux et les recouvrements. Le directeur procède à l'installation d'un facteur-boîtier à Ladapeyre et à la création d'un certain nombre de boîtes aux lettres supplémentaires à Sarsoux, Auzances, La Chêne, Aubusson et Champeix. Deux emplois de commis sont créés dans les bureaux de Guéret et d'Aubusson, ce qui leur permet d'allonger leurs heures d'ouverture (de 7 heures en été et 8 heures en hiver jusqu'à 21 heures). Il met en service un bureau ferroviaire ambulante « Périgueux à Gannat », ce qui permet d'assurer une meilleure liaison entre Bordeaux et Lyon et surtout « *d'assurer pour la Creuse une meilleure expédition et réception des objets de correspondance destinés à l'Est et à l'Ouest de la France* ».



À la suite de la fusion de la Poste et du Télégraphe, les deux bureaux d'Aubusson sont fermés laissant la place à un nouveau bureau au centre de l'agglomération, à proximité des bâtiments administratifs, commerciaux et industriels. Le 1<sup>er</sup> mai est ouvert le bureau télégraphique de Bénévent-l'Abbaye. Louis-Adolphe Houille marque son passage dans la Creuse par une action en faveur de ses facteurs. Considérant l'hiver rigoureux de 1879-1880, qui a été « *pour les facteurs ruraux une cause de souffrance extraordinaire* », il obtient du ministre « *un soulagement aux positions les plus intéressantes* ». 54 facteurs du département « *qui ont été les plus éprouvés par les rigueurs de la saison* », ont reçu une indemnité. Le rapport ajoute que dans « *dans sa bienveillante sollicitude, l'administration a en outre accordé à chaque facteur une autre indemnité d'un demi centime par kilomètre et par jour applicable aux trois premiers mois de l'année courante* ». À cette occasion, Louis-Adolphe Houille fait preuve de beaucoup d'humanité envers ses facteurs.

Il met à l'étude certaines propositions, comme la création d'un courrier de Guéret à La Châtre, l'établissement de



bureaux dans les communes de Pionnat et de Lépinas et d'un bureau télégraphique dans celle de Jarnages. Il met en œuvre la fusion des services postaux et télégraphiques à Boussac, Bourganeuf et La Souterraine. Il regrette que sept chefs-lieux de canton soient encore dépourvus de bureaux télégraphiques : « *Peut-être faut-il attribuer ce peu d'empressement au manque de ressources. Ne conviendrait-il pas, Monsieur le Préfet, d'insister auprès du Conseil Général pour obtenir le vote d'une certaine somme qui serait répartie entre les communes disposées à faire quelque sacrifice pour l'obtention d'un bureau* ». Louis-Adolphe Houille n'eut pas de réponse à cette proposition : en janvier 1881, il quitte la Creuse pour l'Aisne, son département natal.

Succédant à M. Gréterin, Louis-Adolphe Houille s'installe dans la direction située au 13 rue du Chat à Laon. Il est entouré d'une petite équipe : un sous-inspecteur, doublé d'un autre en 1884, un commis principal, puis un second en 1886, cinq commis de direction – leur nombre est porté à huit en 1883 puis ramené à six en 1885 – et deux brigadiers-facteurs. En 1887, il mène une équipe de trois inspecteurs, un commis principal, huit commis de direction et deux brigadiers-facteurs. Quand il arrive dans l'Aisne, il poursuit le mouvement de la fusion des services postaux et télégraphiques, ainsi que cela vient d'être réalisé à Laon le 21 février 1881. Il doit répondre à des demandes de création de bureaux de Poste, de services télégraphiques et de boîtes aux lettres. En 1882, Louis-Adolphe Houille analyse ses résultats financiers comme satisfaisants, lesquels « *doivent être attribués au développement de plus en plus croissant du service, aux nouvelles créations de bureaux et surtout à l'habitude que prend le public de recourir fréquemment à l'emploi du télégraphe* ». Le trafic de ce dernier croît de 21 % en un an. Au 30 juin 1882, l'Aisne compte 125 bureaux : huit recettes composées, 109 recettes simples et huit facteurs-boîtiers. Quant aux bureaux télégraphiques, ils sont au nombre de 114 : huit d'État, 90 municipaux, cinq d'écluse et 11 de gare.

Le télégraphiste de formation qu'il est, voit sans doute arriver le téléphone avec satisfaction. Le 31 décembre 1883, soit cinq ans après l'introduction de téléphone en France, un réseau d'État est créé dans la ville de

Saint-Quentin. Il est inauguré le 1<sup>er</sup> janvier 1884 avec 42 abonnés. Des cabines sont disposées dans la salle d'attente du bureau des Postes et des Télégraphes. Le nombre d'abonnés va croître modérément tant que le réseau est fermé : les abonnés de Saint-Quentin ne peuvent communiquer qu'entre eux. Ils sont 77 en 1886, 94 en 1887, 119 en 1889, 127 en 1890. Le décollage vient en 1891 avec 163 abonnés. Le réseau s'ouvre avec la création d'un circuit de Paris à Saint-Quentin le 1<sup>er</sup> mai 1891. D'une longueur de 165 km, en fil de bronze, ce circuit a coûté 48 000 F. Le succès de l'ouverture de cette liaison se confirme par la passation de 4 665 conversations dès 1891. Seul réseau depuis 1883, celui de Saint-Quentin voit se créer en 1891 les réseaux de Leschelle, Saint-Erme-Outre, Ramecourt et Martragny.

Son séjour dans l'Aisne est marqué par une succession de créations de bureaux de Poste, de services télégraphiques ou de boîtes aux lettres et de révisions de tournées de distribution. Si faste soit la période de l'arrivée de ce nouveau mode de communication qu'est le téléphone, tout ne va pas cependant comme le souhaite le directeur départemental. En 1883, il refuse une deuxième levée de boîte à Barenton-le-Cel et à Mortrais : « *il en résulterait pour l'administration une augmentation des dépenses que son budget ne lui permet pas de supporter* ». En 1884, il refuse la création d'un emploi de facteur « *en raison de l'insuffisance des crédits affectés à la dotation du service local et rural* ». En 1885, l'administration émet le souhait que toutes les écluses soient ouvertes à la télégraphie privée. Louis-Adolphe Houille expose les difficultés de gestion. Il cite l'exemple de l'écluse de Pontavert où le cantonnier est presque toujours occupé à des travaux le tenant éloigné de son domicile et de ce fait, il est impossible de lui confier le service télégraphique qui « *exige une assiduité permanente* ».

Plus généralement le service de la télégraphie privée confié aux éclusiers est loin d'être satisfaisant comme en atteste le fonctionnement des écluses situées sur la canal de Paris à Mons : « *ces agents, renouvelés fréquemment, n'ont qu'une aptitude télégraphique médiocre et une instruction élémentaire peu développée* ». Notre directeur départemental et télégraphiste de métier se montre défavorable

à étendre la télégraphie privée à toutes les écluses, dans la mesure où ce service serait établi « *dans des conditions incomplètes ou défectueuses* ». En 1887, il regrette que « *l'exiguïté des crédits mis à la disposition de l'administration pendant cette période (1886-1887) ne nous a pas permis de donner satisfaction, dans une aussi large mesure que nous l'aurions désiré, aux demandes qui nous sont parvenues telles que création de bureaux, augmentation du nombre de distributions, installation de nouvelles boîtes* ». Mais le plus grave arrive au budget 1889-1890 avec des restrictions budgétaires drastiques : « *la loi de finances n'autorisant que 25 créations en France par an, l'administration se trouve empêchée de donner une suite favorable à la plupart des créations* ». Dans l'Aisne, deux demandes sont ajournées.

Malgré ces aléas budgétaires, Louis-Adolphe Houille tente de préparer l'avenir, négociant un terrain pour la construction d'un nouveau bureau à La Fère ou proposant, étant donné l'importance du trafic télégraphique de Villers-Cotterêts, d'établir une communication directe entre cette commune et Paris. En 1888, il est intéressé par l'établissement de deux nouvelles voies ferrées partant de Laon, ce qui entraînera des changements d'organisation dans le transport des correspondances : « *nous nous appliquerons à tirer le meilleur parti possible, dans l'intérêt des populations, des nouveaux moyens qui seront mis à notre disposition* ».

À la lecture des rapports annuels au préfet, même s'ils sont édulcorés, nous notons une activité importante des services postaux et télégraphiques dans l'Aisne. Ces années 1880 sont en outre très riches avec l'apparition de la Caisse d'épargne postale et du téléphone. Depuis 1878, Louis-Adolphe Houille a découvert le monde de la Poste ainsi que ces deux services nouveaux.

L'activité postale augmente progressivement chaque année, les produits passant de 1 517 134 F en 1881 à 1 895 420 F en 1890. Dans le même temps, le trafic télégraphique augmente d'environ un tiers. En 1890, l'Aisne compte 138 bureaux de Poste dotés de la télégraphie électrique. Pour la Caisse d'épargne, l'Aisne apparaît à un niveau moyen : 50<sup>e</sup> rang national pour le nombre de livrets et 42<sup>e</sup> rang national pour les versements. Sa carrière se poursuit avec la même réussite qui lui vaut d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1884. Il prend sa retraite en avril 1890, est remplacé par M. Mourre.

En 38 années de carrière, d'abord au Télégraphe, puis aux Postes et Télégraphes, Louis-Adolphe Houille a gravi tous les échelons pour terminer directeur départemental. Il a eu également l'opportunité de vivre toutes les innovations de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : télégraphe électrique, Caisse d'épargne ou téléphone, ainsi que cette grande réforme que fut la fusion de la Poste et du Télégraphe. Les longues recherches effectuées ne m'ont pas permis de connaître la date de son décès.

#### Sources :

- *Dossier de carrière de Louis-Adolphe Houille*, déposé au musée de La Poste et des techniques de communication de Caen.
- *Almanachs du département d'Ille et Vilaine* (avec mes remerciements à Alain Daladoire).
- *Rapport à M. le Directeur général sur le service téléphonique, années 1890 et 1891* (APHFT 1 810).
- *Recueils de l'administration des lignes télégraphiques 1855-1879* (musée de La Poste et des techniques de communication de Caen).
- *Bulletins des Postes et des Télégraphes* de 1878 à 1890 (musée de La Poste et des techniques de communication de Caen).
- *Délibérations du Conseil général de la Creuse 1881, Rapport de M. le directeur des Postes et des Télégraphes* (série N, Archives départementales de la Creuse).
- *Délibérations du Conseil général de l'Aisne 1881 à 1890, Rapport de M. le directeur des Postes et des Télégraphes* (série N, Archives départementales de l'Aisne et avec mes remerciements à M. J.-C. Dumain pour ses recherches).